

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TBPND-50-ENF1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : initiateurs de polymérisation

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH  
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 / 89 / 74422 – 0 (24 h)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Peroxydes organiques, Type F	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1	H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## TBPND-50-ENF1

Version 1.0      Date de révision: 18.10.2017      Numéro de la FDS: 600000000186      Date d'impression: 23.01.2018

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage:

P403 + P235 **Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.**

P411 **Stocker à une température ne dépassant pas -5 °C.**

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
Peroxyneodécanoate de tert-butyle (No.-CAS 26748-41-4)

Méthanol (No.-CAS 67-56-1)

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0      Date de révision: 18.10.2017      Numéro de la FDS: 600000000186      Date d'impression: 23.01.2018

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques  
Mélange liquide

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Peroxyneodécanoate de tert-butyle	26748-41-4 247-955-1 01-2119948628-22	Org. Perox. D; H242 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 45 - < 50
Méthanol	67-56-1 200-659-6 01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370	>= 10 - < 15

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Appeler immédiatement un médecin.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
- 

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trou-

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

vant à proximité de la source d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Nettoyer immédiatement les déversements.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter tout confinement.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver à fond après manipulation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Protéger de toute contamination.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart des matières combustibles.

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.

Température de stockage recommandée : < -10 °C

Autres données : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Méthanol	Methanol	TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VLE 15 min	250 ppm 333 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 8 hr	200 ppm 266 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0      Date de révision: 18.10.2017      Numéro de la FDS: 600000000186      Date d'impression: 23.01.2018

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
tert-butyl peroxyneodecanoate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,8 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
tert-butyl peroxyneodecanoate	Eau douce	0,0049 mg/l
	Eau de mer	0,00049 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0033 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	96,69 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,19 mg/kg
	Sédiment marin	0,219 mg/kg
	Sol	0,434 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
délai de rupture : >= 480 min  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Émulsion

Couleur : blanc



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Odeur	:	type ester
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	< -20 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Point d'éclair	:	38 °C Méthode: ISO 3679
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,95 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	250 mPa.s (-5 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Peroxyde organique

### 9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	15 °C Méthode: Test ONU H.4 TDAC-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélé-rante.
--	---	--

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.  
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter tout confinement.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : LD0 (Rat, mâle): > 12.918 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 54,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD0 (Lapin, mâle et femelle): > 8.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Méthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.  
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert  
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.  
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

### **Composants:**

#### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Irritation de la peau

### **Méthanol:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

## TBPND-50-ENF1

Version  
1.0

Date de révision:  
18.10.2017

Numéro de la FDS:  
600000000186

Date d'impression:  
23.01.2018

---

### Composants:

#### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

#### **Méthanol:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Remarques: A un effet sensibilisant.

### Composants:

#### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Méthanol:**

Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **Méthanol:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

### **Méthanol:**

Espèce: Souris  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition: 18 Mois  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

## TBPND-50-ENF1

Version  
1.0

Date de révision:  
18.10.2017

Numéro de la FDS:  
600000000186

Date d'impression:  
23.01.2018

---

### **Méthanol:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### **Composants:**

#### **Peroxyodécanoate de tert-butyle:**

Remarques: Donnée non disponible

### **Méthanol:**

Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Peroxyodécanoate de tert-butyle:**

Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

### **Composants:**

#### **Peroxyodécanoate de tert-butyle:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 60 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

### **Méthanol:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 1,06 mg/l  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition: 90 d

Espèce: Singe  
LOAEL: 2.340 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 3 d

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

### Composants:

#### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons   | : | CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,33 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,79 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202   |
| Toxicité pour les algues   | : | CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,48 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br><br>NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,03 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | : | 1   |
| Toxicité pour les microorganismes  | : | CE50 : > 1.000 mg/l<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 209   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 0,049 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr<br>Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211  |
| Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)                            | : | 1   |

#### **Méthanol:**

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

- Toxicité pour les poissons : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 3.950 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 212
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18.260 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): env. 22.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CI50 : > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 15.800 mg/l  
Durée d'exposition: 200 h  
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 208 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles César), etc.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

##### **Méthanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Peroxyneodécanoate de tert-butyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,0

##### **Méthanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77



## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : **Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.**  
**Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.  
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR** : UN 3119  
**RID** : UN 3119  
N'est pas autorisé au transport  
**IMDG** : UN 3119  
**IATA** : UN 3119  
N'est pas autorisé au transport

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

**ADR** : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE (PEROXYNÉODÉCANOATE DE tert-BUTYLE)

**RID** : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE  
N'est pas autorisé au transport

**IMDG** : ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, TEMPERATURE CONTROLLED (tert-BUTYL PEROXYNEODECANOATE)

**IATA** : ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, TEMPERATURE CONTROLLED  
N'est pas autorisé au transport

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 5.2

**RID** : N'est pas autorisé au transport

**IMDG** : 5.2

**IATA** : N'est pas autorisé au transport

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P2  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2  
Code de restriction en tunnels : (D)

**RID** : N'est pas autorisé au transport

**IMDG**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 5.2  
EmS Code : F-F, S-R

**IATA (Cargo)** : N'est pas autorisé au transport

**IATA (Passager)** : N'est pas autorisé au transport

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : oui

**RID** : N'est pas autorisé au transport

**IMDG**  
Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport sous température contrôlée.:  
Température de régulation : -5 °C

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Température critique : 5 °C

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
H3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) – EXPOSITION UNIQUE	50 t	200 t
P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50 t	200 t
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Autres réglementations : Gefahrengruppe nach § 3 BGV B4: IV (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL (CA) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS (AU) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

NZIoC (NZ)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI (KR)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (PH)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (CN)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI (TW)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA (US)	:	Dans l'inventaire TSCA

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	:	Toxique par inhalation.
H370	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre inter-

## TBPND-50-ENF1

Version 1.0	Date de révision: 18.10.2017	Numéro de la FDS: 600000000186	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

national de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR